SGBCI

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 JUIN 2009

SGBCI

SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 15.555.555.000 de francs CFA
Siège Social : 5 & 7, Avenue Joseph Anoma
01 BP 1355 ABIDJAN 01
N° RCCM CI-ABJ-1962-B-2641
Liste des Banques de C.I. N° 8
Agrément CREPMF N° TCC-02/99

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2009

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008 ;
2. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008 ;
3. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE et, approbation desdites conventions ;
4. Approbation du bilan, des comptes ainsi que des opérations de l'exercice clos le 31/12/2008 ;
5. Quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et décharge aux Commissaires aux Comptes ;
6. Affectation du résultat de l'exercice, attribution des dividendes et fixation de la date de mise en paiement des dividendes ;
7. Renouvellement des mandats de trois Administrateurs ;
8. Fixation de l'indemnité allouée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ;
9. Pouvoir en vue des formalités ;
10. Questions diverses.

SGBCI

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SGBCI

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2009

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter, conformément à nos statuts, notre rapport sur l'activité de la banque et soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31 Décembre 2008.

En 2008, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a enregistré un taux de croissance de 3,9% contre 3,3% en 2007. Grâce à une bonne dynamique du secteur primaire, le Produit Intérieur Brut a connu une progression supérieure à celle de l'année précédente dans la quasi-totalité des pays. Affectés par les mesures prises pour lutter contre la cherté de la vie, les déficits budgétaires se sont creusés et les arriérés intérieurs accumulés.

De fortes tensions sur les prix ont porté le taux d'inflation annuel moyen à 7,4% contre 2,4% en 2007, plus haut niveau observé depuis plus d'une décennie, mettant les Etats dans l'incapacité de respecter le critère de convergence de 3%.

En Côte d'Ivoire, une embellie économique a été constatée, favorisée par les perspectives de paix et la normalisation des relations avec les institutions internationales. Elle a néanmoins été contrariée dans la deuxième moitié de l'année par les premiers effets de la récession mondiale.

Le taux de croissance du PIB s'est ainsi élevé à 2,3%, contre 1,5% l'année précédente.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
PIB au prix du marché	**1,6**	**1,8**	**1,2**	**1,5**	**2,3**	**3,7**
Secteur primaire	*3,7*	*4,4*	*5,5*	*-1,0*	*-1,1*	*4,8*
Secteur secondaire	*3,1*	*8,0*	*-6,2*	*1,5*	*3,7*	*2,9*
Secteur tertiaire	*-0,4*	*-2,8*	*1,9*	*2,3*	*3,2*	*3,1*

Le secteur primaire

En repli de 1,1%, le secteur primaire a été marqué par un nouveau recul de la production cacaoyère, évaluée à 1.138.000 T (1.301.000 T en 2007). La bonne tenue des cours en a atténué les effets. La filière cacaoyère ne se porte pas bien. Son rétablissement exige un traitement rapide et approprié. Caoutchouc naturel et surtout anacarde ont connu des évolutions très favorables. Par contre la récolte de café s'est avérée décevante, tandis que la production de bananes et plus encore celle d'ananas ont sensiblement fléchi. Quant à la filière cotonnière, elle a continué de s'enfoncer dans la crise. En recul également s'est inscrite la production de sucre, denrée qui fait toujours l'objet d'importations frauduleuses dommageables, tandis que celle de riz n'aurait pas dépassé 600.000 T, niveau largement insuffisant pour couvrir les besoins (de l'ordre de 1.400.000 T), et permettre une réduction des importations, très coûteuses en devises.

Pour des raisons techniques, l'extraction de pétrole brut a encore décliné, tombant à environ 45.000 barils/jour. En baisse l'année précédente, la production de gaz s'est redressée légèrement. Grâce à la mise en exploitation de nouveaux gisements, la production d'or a pour sa part doublé. Encore faible, elle est appelée à grandir dans les années à venir.

Le secteur secondaire

En hausse de 3,7% contre 1,5% en 2007, le secteur secondaire s'est bien comporté, sous l'impulsion des branches BTP (+8,6%) et agroalimentaire (+8,4%). Le BTP a ainsi tiré parti de la reprise, encore timide, des investissements dans l'immobilier résidentiel, et des chantiers de l'Etat portant sur la réhabilitation des bâtiments administratifs, les grands travaux de Yamoussoukro ou l'amélioration du réseau routier. Parmi les industries agroalimentaires, huileries et conserveries se sont distinguées, ainsi que les entreprises productrices de cacao transformé.

Malgré les déboires de la filière cotonnière, l'industrie textile, obligée de s'approvisionner à l'étranger, a retrouvé des couleurs. Pour sa part, l'industrie du bois a été la première touchée par la crise mondiale, confrontée à un tarissement brutal des commandes. L'activité de raffinage s'est quant à elle contractée, l'envolée des prix des produits pétroliers masquant un net fléchissement des volumes traités. Enfin, bien qu'elle ait augmenté de 3%, la production d'électricité a peiné à faire face à une demande sans cesse croissante. Les centrales ont tourné au maximum de leur capacité, au bord même de la rupture.

Le secteur tertiaire

Dans le secteur tertiaire une bonne progression a été enregistrée (+3,2%). La branche des télécommunications s'est encore montrée très dynamique (+10,9%), plus particulièrement la téléphonie mobile, qui a vu l'entrée en lice d'un cinquième opérateur. Avec un taux de pénétration estimé à 45% de la population, la Côte d'Ivoire est dans ce domaine bien au-dessus de la moyenne continentale.

Les activités de transport maritime ont été soutenues, avec un accroissement significatif des mouvements de navires et du volume global des marchandises qui ont transité par les ports d'Abidjan et de San Pedro (+3,3%). La lutte contre les tracasseries routières ayant permis d'améliorer la circulation avec les pays limitrophes, les flux de marchandises en provenance ou à destination de ces pays se sont un peu développés.

A l'aéroport international d'Abidjan, 964.907 passagers ont été recensés (+2,7%). Par suite du tassement observé au dernier trimestre, le cap du million de passagers n'a pas été franchi.

En stagnation l'année précédente, la branche « commerce » s'est revigorée (+3,8%). La grande distribution a connu un bon niveau d'activité tandis que l'hôtellerie/restauration retrouvait de l'allant, surtout dans la capitale. Grâce à l'évolution satisfaisante des ventes de véhicules neufs (+5,5%), les concessionnaires automobiles n'ont pas eu à se plaindre, même si les véhicules de gamme inférieure, à plus faibles marges, ont rencontré davantage de succès auprès des acheteurs.

Le coût de la vie

Tombé à 1,9% en 2007, le taux d'inflation annuel moyen a grimpé à 6,50% par suite de la flambée des prix alimentaires et de l'énergie, qui a fortement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages et provoqué des mouvements sociaux.

Les échanges extérieurs

Après le fort repli subi en 2007, l'excédent commercial s'est reconstitué, atteignant 872,6 milliards (+32,6%). Le taux de couverture des importations par les exportations est ainsi remonté à 135%.

En valeur, la croissance des exportations a été plus rapide que celle des importations (+12,5% et + 10,3% respectivement). Hors produits pétroliers, ces pourcentages ressortent à 4,1% et 1,5%.

En volume, se sont inscrites en hausse les exportations de pétrole brut (+17,7%), de cacao transformé (+11,1%), de caoutchouc (+9,3%) ou d'huile de palme (+4,6%), tandis que régressaient celles de ciment (-23,2%), de café vert (-42,7%), d'ananas (-28,3%), de bananes (-9,1%) ou de coton (-31,7%).

Important fournisseur de pétrole brut, le Nigeria s'est hissé à la première place dans les échanges globaux de la Côte d'ivoire (import + export), devant la France, principal client.

Les finances publiques

L'exercice budgétaire s'est soldé par un excédent du solde primaire de 135,4 milliards, le solde budgétaire (solde primaire moins intérêts de la dette) accusant par contre un déficit de 52,7 milliards.

Le total des recettes (dons compris) s'est élevé à 2157,3 milliards (+15,3%), pour 2209,9 milliards de dépenses (+13,6%). L'évolution favorable des recettes découle du bon niveau de recouvrement des impôts. La Direction Générale des Impôts a ainsi collecté 856,8 milliards, soit 25% de plus que l'année précédente. Cela a permis de compenser une baisse de 10,5% des recettes douanières, qui se sont établies à 763,3 milliards. La suspension des droits de douane sur plusieurs produits de grande consommation ou de première nécessité, dans le but d'amoindrir la perte de pouvoir d'achat des ménages provoquée par la flambée des prix, explique cette contre performance.

En ce qui concerne les dépenses, leur maîtrise s'est avérée difficile. Elles ont été alourdies par les surcoûts liés à la sortie de crise (démobilisation - réinsertion des ex combattants, redéploiement de l'administration, identification de la population). Les salaires des fonctionnaires ont été normalement payés mais les arriérés intérieurs se sont accumulés, jusqu'à atteindre 272 milliards, mettant en difficulté de nombreux fournisseurs de l'Etat. Quant aux investissements, réduits à la portion congrue, ils n'ont dû leur augmentation qu'à la réintégration dans le budget des règlements afférents aux grands travaux de Yamoussoukro.

En cette période difficile, le gouvernement a fait de réels efforts, notamment dans le sens d'une plus grande rigueur et transparence dans la gestion des ressources du cacao et du pétrole, comme souhaité par les Institutions de Bretton Woods.

La dette publique

L'encours de la dette ivoirienne était estimé à 7152,4 milliards à fin 2008, représentant près de 70% du PIB, ainsi répartis :

- encours de la dette intérieure : 917,1 milliards, dont 296,2 milliards portés par les banques commerciales
- encours de la dette extérieure : 6235,3 milliards.

Au titre du service de la dette, le Ministère de l'Economie et des Finances a débloqué 762,8 milliards, ventilés comme suit :

- dette extérieure : 403, 4 milliards, essentiellement en faveur de la Banque Mondiale et de la BAD, en couverture d'échéances arriérées. Ces règlements constituaient un préalable au maintien du Programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit et à l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE.

- dette intérieure : 359,5 milliards, dont 244 milliards au profit des banques commerciales.

Le service de la dette a absorbé environ le tiers des recettes budgétaires, ce qui est insoutenable.

Ayant apuré, dès février 2008, 50% de ses arriérés vis-à-vis de la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire a obtenu de cette dernière un don de 273 millions USD destiné à couvrir les 50% restants. Avec la BAD, l'apurement fut plus tardif. Les 33% exigés n'ont été totalement réglés qu'en mars 2009. La BAD a alors fait un don de 355 millions USD pour effacer le solde.

Tout au long de l'année, ponctuée de missions du FMI et de la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire s'est appliquée avec détermination à remplir les conditionnalités imposées par ces Institutions pour parvenir au point de décision de l'Initiative PPTE, atteint en mars 2009. Cela va lui permettre d'obtenir un allègement de 3 milliards USD de sa dette vis-à-vis du Club de Paris (dette bilatérale) et du Club de Londres (dette commerciale), dans un délai de un à trois ans, nécessaire pour parvenir au point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Une fois ce point atteint, la dette multilatérale vis-à-vis du FMI, de la Banque Mondiale et de la BAD sera à son tour allégée à hauteur de 2 milliards USD. Au total c'est donc la moitié de la dette extérieure actuelle qui sera alors effacée.

Le marché financier

Après avoir régulièrement progressé tout au long du 1er semestre, les indices de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières se sont stabilisés au 3ème trimestre, avant de plonger durant les trois derniers mois, à l'instar des grandes places internationales. A fin décembre 2008, les deux indices Brvm 10 et Brvm composite s'inscrivaient en recul de 11,46% et 10,01% respectivement, par rapport à fin décembre 2007.

De ce fait, la capitalisation boursière des valeurs cotées a diminué de 10%, pour tomber à 3381 milliards.

Le secteur bancaire

Au 31 décembre, le système bancaire était composé de 18 banques, soit le même nombre qu'à fin 2007. La disparition de Cobaci, absorbée par la Banque Atlantique , a été compensée par l'arrivée d'United Bank for Africa, d'origine nigériane. Trois nouveaux établissements ont obtenu leur agrément, dont deux étrangers, qui démarreront leur activité cette année.

La plupart des banques ont mis en œuvre des plans de développement de leur réseau, ce qui s'est traduit par de nombreuses ouvertures d'agences, tant à Abidjan que dans les régions.

Dans l'ensemble du système, les dépôts collectés auprès de la clientèle s'élevaient à 2091,22 milliards au 31 décembre 2008, en hausse de 8,6% par rapport à fin 2007. Pour leur part les crédits de même nature ont connu un taux de progression supérieur (+11,5%), pour atteindre 1754,1 milliards. Toujours confortables, les excédents de dépôts de la clientèle ont été en grande partie utilisés pour financer les besoins de l'Etat.

La forte croissance des crédits à la clientèle est allée de pair avec une montée des risques. En fin d'année les créances en souffrance nettes se chiffraient à 62,1 milliards, représentant 3,5% des encours, contre respectivement 37,6 milliards et 2,4% un an auparavant. Cette dégradation s'est encore accentuée au cours des derniers mois, fragilisant certains Etablissements.

ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SGBCI

Tout comme les années précédentes, la SGBCI a poursuivi sa modernisation et s'est employée à redynamiser son action sur le plan commercial. Malgré une concurrence encore plus vive, elle a consolidé sa position de leader dans tous les domaines. Ses parts de marché (en moyenne mensuelle) se sont ainsi établies à 20,4% pour les crédits à la clientèle et 20,3% pour les dépôts de même catégorie (19,5% et 20,2% respectivement en 2007).

Les crédits à la clientèle

Au 31 décembre, les créances sur la clientèle s'élevaient à 350,4 milliards, contre 342,2 milliards fin 2007. Cette modeste augmentation de 2,4% recouvre :

- une contraction des crédits à court terme à la clientèle d'entreprises (-9,7% à fin de période). D'une part l'encours sur les opérateurs de la filière cacaoyère, au point culminant de la campagne, a été bien inférieur à celui de l'année précédente, d'autre part l'exposition sur quelques grandes contreparties s'est trouvée ponctuellement allégée.

  Plus significatives, les données moyennes font au contraire ressortir une vive progression (+28,7%), tirée par les encours portés sur des entreprises autres que celles intervenant dans la filière cacaoyère, dont bon nombre sont des PME.

- une remarquable augmentation des crédits à moyen terme, tant en données à fin de période (+49,6%), qu'en données moyennes (+27,9%).
  L'exercice 2008 a bénéficié de l'apport d'importantes opérations autorisées en 2007, en particulier en faveur de clients intervenant dans les télécommunications et l'agroalimentaire, auxquelles sont venus s'ajouter de nouveaux concours, portant le total annuel des décaissements à 37 milliards, niveau record.

- une croissance très soutenue des crédits à la clientèle de particuliers (+28,5% à fin de période, +29,3% en données moyennes). Ils atteignaient 51,3 milliards au 31 décembre 2008, contre 39,9 milliards à la même date de l'année précédente.
  La production de crédits à la consommation s'est accélérée de mois en mois, portant les engagements à 36,8 milliards (+41,4%). Plus décevante aura été l'évolution des prêts immobiliers, en baisse de 6,8% sur l'année. L'encours s'est toutefois stabilisé au deuxième semestre, avant qu'un rebond n'intervienne au 1er trimestre 2009, depuis longtemps attendu.

- le maintien des créances en souffrance nettes à un niveau tout à fait acceptable (1,9 milliards), représentant à peine 0,5% de l'encours total des crédits à la clientèle, pourcentage très inférieur à celui relevé pour l'ensemble de la profession (3,5%).

Les engagements par signature

De fortes progressions ont été enregistrées pour les crédocs/acceptations, les avals sur effets, les obligations cautionnées, ou les cautions marchés, qui attestent d'une activité économique ivoirienne assez soutenue sur l'ensemble de l'année. Les opérations pétrolières, dont la contribution a été appréciable, ont été soumises à d'amples fluctuations mais les engagements correspondants ont été plus constants que l'année précédente.

Les dépôts de la clientèle

Au 31 décembre, les dettes à l'égard de la clientèle s'élevaient à 423,8 milliards contre 372,9 milliards à fin décembre 2007. Cette augmentation de 13,6%, nettement supérieure à celle observée pour l'ensemble des banques, recouvre :

- une forte progression des dépôts des entreprises (+20,6% à fin de période, +10,9% en moyenne), tirée par les comptes à terme. Grâce à des concessions raisonnables sur les rémunérations servies sur ces comptes, l'effritement progressif de la part des dépôts des entreprises dans le total des ressources collectées auprès de la clientèle, observé ces dernières années, a pu être contenu. Cette part s'est ainsi maintenue au-dessus des 36%.

  Les ressources confiées par les professionnels, les très petites entreprises et les PME ont augmenté à un rythme supérieur à celui des autres catégories de clients.

- une bonne orientation des dépôts des particuliers (+8,9% à fin de période, +10% en moyenne), d'autant plus satisfaisante que les particuliers ont pâti d'une érosion de leur pouvoir d'achat. Les dépôts à vue ont certes peu varié, mais les avoirs en comptes d'épargne et en comptes à terme se sont étoffés. Ces derniers ont même bondi de +24% à fin de période et 19,3% en moyenne.

  Cette bonne performance réalisée par les dépôts des particuliers a été favorisée par l'expansion du fonds de commerce, qui s'est traduite par l'acquisition de 9.600 clients nouveaux.

Les investissements

Les investissements de l'exercice se sont encore accrus, atteignant 8,6 milliards, contre 6,7 milliards en 2007. Par ailleurs, sont entrés dans les immobilisations corporelles, pour 3,6 milliards, les cinq étages du bâtiment ex-Air Afrique du Plateau, acquis par le biais d'une opération d'échange d'immeubles. Cette opération n'a donné lieu à aucun décaissement.

Dans les 8,6 milliards d'investissements réalisés en 2008, les dépenses immobilières entrent pour 5,6 milliards. Au développement du réseau ont été consacrés 3,3 milliards (cinq nouvelles agences ont été créées à Abidjan, une a été déplacée, et quatre ont été réouvertes dans les régions) et 1,2 milliards affectés à la rénovation des locaux du siège, portant sur environ 5000 m^2.

Les résultats

Déjà vigoureuse en 2007, la croissance des produits d'intérêts s'est encore accélérée (+19,5%). Elle est essentiellement imputable aux produits d'intérêts sur crédits à la clientèle. Ils ont au total augmenté de 25,9%, pour atteindre 30,6 milliards, permettant de compenser le fléchissement des revenus générés par les créances sur l'Etat ou les opérations de trésorerie et interbancaires.

Il convient de relever que le taux de progression des intérêts sur crédits aux entreprises (+25%) s'est situé 3 points en deçà de celui des encours moyens gérés. La baisse des conditions s'est donc poursuivie.

Pour leur part les charges d'intérêts, en hausse de 17,2%, ont subi l'impact de l'accroissement des dépôts à terme et du renchérissement de leur coût.

En conséquence les produits nets d'intermédiation ont bondi de 20,3%.

Malgré une nouvelle réduction des frais mensuels de tenue de compte de chèques, décidée en cours d'année pour des raisons commerciales, et le tarissement progressif des recettes Western-Union, les commissions se sont honorablement comportées (+6%). Comme l'année précédente elles ont été tirées par les recettes liées aux opérations avec l'étranger, les perceptions de frais de dossiers, les commissions sur produits télématiques et e-banking, et la contribution des engagements par signature.

L'apport de l'activité de crédit-bail s'est également fortement accru (+39,9%).

Quant aux autres produits, ils ont été gonflés par la réalisation d'une plus-value de 3,9 milliards, à l'occasion de l'opération d'échange d'immeubles précédemment évoquée.

Le Produit Net Bancaire s'est ainsi établi à 53,6 milliards.

Après l'augmentation exceptionnelle enregistrée en 2007 (+35,7%), consécutive au changement de mode de comptabilisation des frais à répartir (désormais passés en charges), la variation des frais généraux a été plus modérée (+8,5%).

L'accroissement des effectifs et les révisions salariales ont entraîné une hausse des frais de personnel de 11,7%. Par ailleurs, le net recul des frais de fonctionnement informatiques a en partie contrebalancé la poussée des autres charges d'exploitation. Développement du fonds de commerce, haut niveau d'activité ou extension du réseau et

des surfaces occupées dans l'immeuble du Plateau sont autant de facteurs ayant eu une incidence plus ou moins marquée sur la quasi totalité des postes de dépenses.

Du fait d'un taux d'augmentation des frais généraux nettement moindre que celui du Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation a enregistré une progression remarquable (+38%, +19,7% hors plus-value sur opération d'échange d'immeuble), atteignant 28,9 milliards.

En ce qui concerne les écritures d'inventaire, les corrections de valeur sur créances se sont traduites par un solde en perte de 1,9 milliards, imputable à une actualisation de la provision pour indemnités de fin de carrière, et, accessoirement, au coût net du risque, constitué essentiellement par les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance. Grâce à d'importantes réintégrations de provisions sur créances recouvrées ou reclassées, le coût net du risque n'a pas dépassé 459 millions. Mieux organisé et doté de moyens renforcés, le service du recouvrement a gagné en efficacité.

Par ailleurs, afin de se prémunir contre les aléas, une nouvelle dotation au Fonds Bancaire pour Risques Généraux a été constituée à hauteur de 3,8 milliards, portant le montant de ce fonds à 20,6 milliards.

Après application d'un taux d'imposition des bénéfices de 25% (27% en 2007), le résultat net s'est établi à 16.469 millions, contre 13.139 millions l'exercice précédent (+25,3%).

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous soumettons à présent à votre approbation le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2008.

Le résultat net comptable s'élève à 16.469.085.980 FCFA. Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent (116.055.659 FCFA), le bénéfice disponible ressort à 16.585.141.639 FCFA.

Nous vous proposons de le répartir de la manière suivante :

• réserve légale (15%)	2.470.362.897 FCFA
• dividendes	13.999.999.500 FCFA
• report à nouveau	114.779.242 FCFA
	16.585.141.639 FCFA

Ces dispositions permettraient d'allouer un dividende brut de 4500 FCFA par action, soit 90% du nominal.

La situation financière de la SGBCI est très saine et ses fonds propres largement suffisants pour faire face aux besoins actuels et même à une accélération de son développement.

En effet, après cette distribution, les fonds propres comptables, comprenant le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, s'établiront à 66 milliards. Sur la base des encours de crédits pondérés actuels, le ratio de solvabilité se situera à un niveau bien supérieur au minimum réglementaire de 8%.

Nous vous remercions d'approuver les comptes qui vous sont présentés, ainsi que l'affectation du résultat qui vient de vous être proposée.

Nous vous prions également,

- de donner quitus et décharge de leur gestion aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes en fonction au cours de l'exercice.

- de renouveler pour une nouvelle période de trois ans les mandats d'administrateurs exercés par :

  - Monsieur Tiémoko Yadé COULIBALY
  - Monsieur Didier ALIX
  - Groupe AGF représenté par Monsieur Hugues de ROQUETTE-BUISSON

- de fixer à 20.000.000 FCFA bruts l'indemnité allouée au Conseil d'Administration.

Nous voudrions, en terminant, exprimer nos remerciements à l'ensemble de nos collaborateurs pour l'efficace contribution qu'ils apportent au développement de notre Maison.

Nous vous remercions pour votre bienveillante attention.

Le Conseil d'Administration

SGBCI

SGBCI

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

SGBCI

SGBCI

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société Général de Banques en Côte d'Ivoire, S.A.
SGBCI
01 BP 1355
Abidjan 01

Le 2 juin 2009

Rapport général des commissaires aux comptes

États financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- le respect de la réglementation prudentielle,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

Sans remettre cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. Hold-up à la BCEAO

Le remboursement du préjudice subi par la SGBCI soit FCFA 1.000 millions au cours du hold-up de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) survenu en septembre 2002, n'est toujours pas intervenu malgré la promesse d'indemnisation reçue de la part du Gouverneur de la BCEAO. Bien que la Commission Bancaire dans le cadre de sa mission de vérification des comptes de la Banque au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ait proposé une dépréciation intégrale de cette créance par la Banque, celle-ci, étant fondée à réclamer le remboursement de ces fonds aux Autorités Monétaires, n'a pas constitué de provision pour dépréciation.

2. Mission de la Direction Générale du Trésor relativement au respect de la réglementation des changes

Une mission conjointe du Ministère de l'Économie et des Finances (Direction Générale du Trésor) et de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) relative à la vérification du respect par la SGBCI de l'application de la réglementation des changes (notamment le respect des conditions du rapatriement des recettes d'exportations) a été effectuée du 1er au 3 septembre 2008. La SGBCI est en attente de la notification de la sanction pécuniaire de la part des Autorités Monétaires.

II. Respect de la réglementation prudentielle

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne, d'une part, et au respect de la réglementation prudentielle, d'autre part.

Nous devons porter à votre attention, l'information suivante :

Le ratio de structure du portefeuille de la Banque s'élève à 12,1 % au 31 décembre 2008, alors que le minimum réglementaire est de 60 %. Les crédits ayant bénéficié d'un accord de classement représentent un encours total de FCFA 44.672 millions au 31 décembre 2008.

III. Autres vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.
- le respect, d'une part, des prescriptions de l'article 35 de la loi portant réglementation bancaire relatif aux engagements directs et indirects des personnes participant à la Direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement des banques et, d'autre part, des dispositions légales et réglementaires.

Par ailleurs, conformément à l'article 35 de la loi bancaire N° 90-589 du 25 juillet 1990, nous avons vérifié les encours de crédits accordés aux personnes qui participent à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement de la Banque. Ces encours s'élèvent au 31 décembre 2008 à FCFA 2.238 millions, soit 3,9 % des fonds propres effectifs. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20 %.

IV. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

L'activité de contrôle interne s'est exercée sur l'exercice conformément au plan annuel d'audit.

Les principaux axes d'amélioration des procédures de contrôle interne sont présentés ci-après :

- La Banque devrait mettre en place des procédures d'approbation des dépassements sur les lignes autorisées.
- La Banque devrait procéder au déblocage des fonds seulement après la formalisation effective des sûretés mobilières (gage, nantissement).
- Des procédures devraient être mises en place permettant d'obtenir régulièrement les états financiers de ses clients.
- La Banque devrait procéder à la comptabilisation systématique des garanties afférentes aux prêts, après évaluation de celles-ci.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé

Ernst & Young

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

SGBCI

SGBCI

RAPPORTS SPECIAUX
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

SGBCI

SGBCI

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société Général de Banques en Côte d'Ivoire, S.A.
SGBCI
01 BP 1355
Abidjan 01

Le 02 juin 2009

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
et sur les prêts et garanties relevant de l'article 35 de la loi bancaire du 25 juillet 1990

Exercice clos le 31 décembre 2008

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, conformément à l'article 35 de la loi bancaire du 25 juillet 1990, nous devons vous rendre compte de tous les prêts consentis par la Banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

I. Au titre de l'article de l'article 438 du droit des Sociétés de l'OHADA

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à articles 438 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours l'exercice 2008.

1.1. Conventions autorisées par le Conseil d'Administration

1.1.1. Convention d'assistance technique conclue avec la Société Générale France

Administrateur commun	:	Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis MATTEI
Nature et objet	:	Convention d'assistance technique
Modalités	:	La rémunération des prestations d'assistance technique correspond à la facturation au prix coûtant des services et dépenses effectives engagées par la Société Générale pour le compte de SGBCI. Cette convention a fait l'objet d'une modification, avec effet rétroactif au 1er janvier 2008, au cours de l'exercice 2008 afin d'être mieux adaptée à la nature des prestations effectuées par la Société Générale Paris au bénéfice de la SGBCI. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces prestations, au titre de l'exercice 2008, ont été comptabilisées en charges par la société pour une valeur de FCFA 787 millions l'an, majorée de FCFA 142 millions de TVA. Les remboursements de frais se sont établis à FCFA 378 millions.

1.1.2. Convention de garantie de liquidité conclue avec la Sogespar

Administrateur commun	:	Sogespar, représentée par Monsieur Bernard LABADENS
Nature et objet	:	Convention de garantie de liquidité pour une durée indéterminée afin d'assurer aux clients du Fonds Commun de Placement, SOGEVALOR, la possibilité de racheter leurs parts à tout moment.
Modalités	:	La garantie de liquidité consiste pour la SGBCI à fournir au Fond Commun de Placement, en cas d'insuffisance de liquidité, les fonds nécessaires pour lui permettre de respecter ses obligations de rachats de parts envers ses souscripteurs.

La garantie donne lieu au paiement d'une commission de 0,5% l'an calculée sur une assiette de 30% du montant net d'actif constaté durant l'année.

Au titre de l'exercice 2008, la commission s'élève à FCFA 21,4 millions.

1.1.3. Convention de mise à disposition de local

Administrateur commun	:	Sogebourse, représentée par Monsieur Bernard LABADENS
Nature et objet	:	Mise à disposition par la SGBCI d'un local au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation trois (3) mois à l'avance par l'une des parties.
Modalités	:	Le loyer mensuel est fixé à FCFA 1 million. Au titre de l'exercice 2008, le revenu annuel comptabilisé par la SGBCI s'élève à FCFA 12 millions.

1.1.4. Convention mise à disposition de local

Administrateur commun	:	Sogespar, représentée par Monsieur Bernard LABADENS
Nature et objet	:	Mise à disposition par la SGBCI d'un local au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.
Modalités	:	Le loyer mensuel est fixé à FCFA 200.000. Au titre de l'exercice 2008, le revenu annuel comptabilisé par la SGBCI s'élève à FCFA 2,4 millions.

1.2. Conventions non autorisées par le Conseil d'Administration

En application des articles 441 à 447 de l'Acte uniforme de l'OHADA, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1.2.1. Convention de prêt subordonné avec la Société Générale de Banques au Bénin

Administrateur commun	:	Société Générale
Nature et objet	:	Convention de prêt subordonné de FCFA 2.000 millions signée le 1er juillet 2005 pour une période de dix (10) ans

Modalités	:	Le prêt est productif d'intérêts au taux de 5,71% l'an. Le paiement des intérêts est subordonné à l'existence d'un bénéfice distribuable. En l'absence de bénéfice distribuable, le paiement des intérêts est suspendu. Ces intérêts différés sont eux-mêmes productifs d'intérêts calculés au taux indiqué ci-dessus. Le montant du prêt sera remboursé en une seule fois à échéance du dixième (10ième) anniversaire de la date de son décaissement par la SGBCI. Au titre de l'exercice 2008, les intérêts se sont élevés à FCFA 116 millions. Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration par omission.

1.2.2. Convention de prêt subordonné avec la Société Générale de Banques au Burkina

Administrateur commun	:	Société Générale
Nature et objet	:	Convention de prêt subordonné de FCFA 4.000 millions signée le 1er décembre 2005 pour une période de dix (10) ans
Modalités	:	Le prêt est productif d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO majoré de 1,50% ; soit 6,25% au cours de l'exercice 2008. Le montant du prêt sera remboursé en une seule fois à échéance du dixième (10ième) anniversaire de la date de son décaissement par la SGBCI. Au titre de l'exercice 2008, les intérêts se sont élevés à FCFA 285 millions. Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration par omission.

1.2.3. Convention de cession d'actions avec la Société Générale de Banque au Sénégal

Administrateur commun	:	Société Générale
Nature et objet	:	Mise en pension de titres
Modalités	:	La Société Générale de Banques au Sénégal (SGBS) a bénéficié d'une mise en pension de 6.400 actions de la Société Nouvelle des Salins du Siné Saloum (SNSS) à partir du 1er janvier 2004 pour une valeur de FCFA 800 millions. La SGBS s'est engagée à racheter à la SGBCI lesdites actions dans un délai de 5 ans au prix de FCFA 800 millions. Cette mise en pension est rémunérée au taux de 9% l'an. L'assiette servant au calcul de ces intérêts est déterminée en procédant à la fusion des dividendes nets de tous impôts et taxes avec le montant du prix global de cession des actions.

Au titre de l'exercice 2008, les intérêts produits se sont élevés à FCFA 65 millions.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration par omission.

Conventions relevant de l'article 35 de la loi N° 90 018 du 27 juillet 1990

Les prêts ou garanties cités au titre de l'article 35 de la loi n° 90-018 du 27 juillet 1990 ont été accordés dans des conditions analogues à celles généralement pratiquées par la Banque à sa clientèle et à ses correspondants.

2.1 Avec la Société Générale de Banques au Bénin

La SGBCI a accordé à la Société Générale de Banques au Bénin un prêt à court terme de FCFA 3.000 millions totalement remboursé au 31 décembre 2008. Les produits d'intérêts se sont élevés à FCFA 148 millions au titre de l'exercice 2008.

2.2. Avec la Société Générale de Banques au Burkina

La SGBCI a accordé un prêt revolving à la Société Générale de Banques au Burkina. L'encours de ce prêt au 31 décembre 2008 s'élève à FCFA 5.000 millions. Ce prêt a généré des intérêts de FCFA 2 millions au 31 décembre 2008.

2.3. Avec la Société Générale de Banques au Sénégal

Un prêt à court terme a été accordé au cours de l'exercice à la Société Générale de Banques au Sénégal. L'encours de ce prêt au 31 décembre 2008 est de FCFA 10.000 millions. Les produits d'intérêts au titre de l'exercice 2008 se sont élevés à FCFA 35 millions.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-comptable Diplômé

Ernst & Young

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-comptable Diplômé

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société Général de Banques en Côte d'Ivoire, S.A.
SGBCI
01 BP 1355
Abidjan 01

Le 2 juin 2009

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2008

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le Président du conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et nos contrôles n'ont pas révélé de telles rémunérations.

Il appartient à votre assemblée de prendre acte du présent rapport spécial.

Les commissaries aux comptes

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé

Ernst & Young

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

COMPTES ANNUELS 2008

BILAN — DEC 2800

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : **SGBCI**

M 2 008 12 31 A0008 Q AC9 01 A 3

C Date d'arrêté CIB LC D F P M

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		2 007	2 008
A10	**CAISSE**	**25 333**	**19 672**
A02	**CREANCES INTERBANCAIRES**	**72 505**	**66 168**
A03	**-A vue**	**33 526**	**29 200**
A04	.Banques Centrales	32 549	15 533
A05	.Trésor Public, CCP	0	0
A07	.Autres établissements de crédit	977	13 667
A08	**- A terme**	**38 979**	**36 968**
B02	**CREANCES SUR LA CLIENTELE**	**342 179**	**350 454**
B10	**-Portefeuille d'effets commerciaux**	**14 341**	**20 191**
B11	.Crédits de campagne	0	0
B12	.Crédits ordinaires	14 341	20 191
B2A	**-Autres concours à la clientèle**	**167 573**	**227 656**
B2C	.Crédits de campagne	24 281	18 947
B2G	.Crédits ordinaires	143 292	208 709
B2N	**-Comptes ordinaires débiteurs**	**160 265**	**102 607**
B50	**-Affacturage**	**0**	**0**
C10	**TITRES DE PLACEMENT**	**45 772**	**56 000**
D1A	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	**6 918**	**7 037**
D50	**CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES**	**5 873**	**7 261**
D20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**516**	**368**
D22	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**14 745**	**24 459**
E01	**ACTIONNAIRES OU ASSOCIES**	**0**	**0**
C20	**AUTRES ACTIFS**	**9 164**	**15 432**
C6A	**COMPTES D'ORDRE ET DIVERS**	**2 385**	**11 361**
E90	**TOTAL DE L'ACTIF**	**525 390**	**558 212**

BILAN — DEC 2800

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE — ETABLISSEMENT : **SGBCI**

M	2 008	12	31	A0008	D	AC9	01	A	3
C	Date d'arrêté			CIB	LC	D	F	P	M

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS 2 007	MONTANTS NETS 2 008
F02	**DETTES INTERBANCAIRES**	**56 840**	**26 578**
F03	**-A vue**	**36 939**	**11 077**
F05	. Trésor Public , CCP	3 457	7 598
F07	. Autres établissements de crédit	33 482	3 479
F08	**- A terme**	**19 901**	**15 501**
G02	**DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE**	**372 916**	**423 753**
G03	-Comptes d'épargne à vue	107 563	115 716
G04	-Comptes d'épargne à terme	26 241	30 944
G05	-Bons de caisse	6 320	4 361
G06	-Autres dettes à vue	161 964	172 650
G07	-Autres dettes à terme	70 828	100 082
H30	**DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**	**0**	**0**
H35	**AUTRES PASSIFS**	**7 565**	**8 818**
H6A	**COMPTES D'ORDRE ET DIVERS**	**11 406**	**11 819**
L30	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**5 710**	**7 222**
L35	**PROVISIONS REGLEMENTEES**	**160**	**160**
L10	**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**	**0**	**0**
L20	**FONDS AFFECTES**	**0**	**0**
L45	**FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**	**16 800**	**20 600**
L66	**CAPITAL OU DOTATION**	**15 556**	**15 556**
L50	**PRIMES LIEES AU CAPITAL**	**2 429**	**2 429**
L55	**RESERVES**	**22 721**	**24 692**
L59	**ECARTS DE REEVALUATION**	**0**	**0**
L70	**REPORT A NOUVEAU (+ / -)**	**148**	**116**
L80	**RESULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)**	**13 139**	**16 469**
L90	**TOTAL DU PASSIF**	**525 390**	**558 212**

SGBCI

BILAN — DEC 2800

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : **SGBCI**

M	**2 008**	**12**	**31**	A0008	Q	AC9	01	A		3
C	Date d'arrêté			CIB	LC	D	F	P		M

(en millions de F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		2 007	2 008
	ENGAGEMENTS DONNES		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
N1A	EN FAVEUR DES ETS DE CREDIT	0	0
N1J	EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	28 873	23 951
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N2A	D'ORDRE DES ETS DE CREDIT	5 697	3 359
N2J	D'ORDRE DE LA CLIENTELE	68 969	68 313
N3A	**ENGAGEMENTS SUR TITRES**	96 780	119 891
	ENGAGEMENTS RECUS		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
N1H	RECUS DES ETS DE CREDIT	0	0
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N2H	RECUS DES ETS DE CREDIT	63 319	39 103
N2M	RECUS DE LA CLIENTELE	86 380	211 737
N3E	**ENGAGEMENTS SUR TITRES**	0	0

COMPTE DE RESULTAT

(en tableau)

destiné à la publication

DEC 2880

ETAT : CÔTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT **SGBCI**

M	2008	12	31	A0008	Q	RE9	01	A	3
C	Date d'arrêté			CIB	LC	D	F	P	M

(en millions de F CFA)

POSTE	CHARGES	MONTANTS NETS	
		2007	2008
R01	**INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**	**7 584**	**8 890**
R03	-Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	98	155
R04	-Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	7 486	8 735
R4D	-Intérêts et charges assimilées sur dettes répresentées par un titre	0	0
R5Y	-Charges sur cptes bloqués d'action. et sur emprunts et titres subord.	0	0
R05	-Autres intérêts et charges assimilées	0	0
R5E	**CHARGES SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES**	**2 943**	**3 591**
R06	**COMMISSIONS**	**270**	**495**
R4A	**-CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES**	**193**	**104**
R4C	-Charges sur titres de placement	0	0
R6A	-Charges sur opérations de change	107	26
R6F	-Charges sur opérations de hors bilan	86	78
R6U	**CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE**	**344**	**330**
R8G	**ACHATS DE MARCHANDISES**	**0**	**0**
R8J	**STOCKS VENDUS**	**0**	**0**
R8L	**VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES**	**0**	**0**
S01	**FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION**	**20 289**	**22 257**
S02	-Frais de personnel	9 097	10 215
S05	-Autres frais généraux	11 192	12 042
T51	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS**	**2 590**	**2 711**
T6A	**SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN**	**0**	**1 927**
T01	**EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**	**3 200**	**3 800**
T80	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**423**	**305**
T81	**PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS**	**3 679**	**1 428**
T82	**IMPOT SUR LE BENEFICE**	**4 532**	**5 760**
T83	**BENEFICE DE L'EXERCICE**	**13 139**	**16 469**
T85	**TOTAL**	**59 186**	**68 067**

COMPTE DE RESULTAT

(en tableau)

destiné à la publication

DEC 2880

ETAT : CÔTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : **SGBCI**

M		**2008**	**12**	**31**	A0008	Q	RE9	01	A	3
C			Date d'arrêté		CIB	LC	D	F	P	M

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS	MONTANTS NETS	
		2007	2008
V01	**INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES**	**26 647**	**32 616**
V03	-Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	1 011	1 478
V04	-Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	24 699	30 569
V51	-Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	370	401
V5F	-Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
V05	-Autres intérêts et produits assimilés	567	168
V5G	**PRODUITS SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES**	**3 548**	**4 415**
V06	**COMMISSIONS**	**15 991**	**17 113**
V4A	**PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES**	**6 946**	**7 237**
V4C	-Produits sur titres de placement	3 140	3 168
V4Z	-Dividendes et produits assimilés	966	965
V6A	-Produits sur opérations de change	929	1 028
V6F	-Produits sur opérations de hors bilan	1 911	2 076
V6T	**PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE**	**1 323**	**1 320**
V8B	**MARGES COMMERCIALES**	**0**	**0**
V8C	**VENTE DE MARCHANDISES**	**0**	**0**
V8D	**VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES**	**0**	**0**
W4R	**PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION**	**664**	**4 288**
X51	**REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS**	**0**	**250**
X6A	**SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN**	**3 691**	**0**
X01	**EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**	**0**	**0**
X80	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**57**	**182**
X81	**PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS**	**319**	**646**
X83	**PERTE DE L'EXERCICE**	**0**	**0**
X85	**TOTAL**	**59 186**	**68 067**

SGBCI

TEXTE DES RESOLUTIONS

SGBCI

RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
19 JUIN 2009

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de l'exercice 2008 se soldant par un bénéfice de 16 469 085 980 F CFA.

L'Assemblée approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes prévus par les dispositions de l'article 432, 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du groupement d'intérêt Economique, et par l'article 35 de la loi numéro 90-018 du 27 juillet 1990 portant réglementation bancaire, approuve lesdits rapports et les conventions y figurant.

Troisième résolution : Quitus et décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2008.

Quatrième résolution : Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 469 085 980 F CFA, augmenté du report à nouveau antérieur de 116 055 659 FCFA, soit un bénéfice à répartir de 16 585 141 639 F CFA comme suit :

Réserve spéciale (15% du résultat)	2 470 362 897 F CFA
Dividende brut aux actionnaires	13 999 999 500 F CFA
Report à nouveau	114 779 242 F CFA
Bénéfice à répartir	16 585 141 639 F CFA

Elle fixe donc le dividende brut de l'exercice 2008 à 4 500 CFA par action et autorise son paiement dans un délai de 15 jours francs à compter du 19 juin 2009.

Cinquième résolution : Renouvellement du mandat de trois Administrateurs

L'Assemblée Générale constatant que des mandats d'Administrateurs viennent à expiration ce jour, décide de renouveler pour une durée de trois années et, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir au cours de l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les mandats de :

- ✓ Monsieur Tiémoko Yadé COULIBALY
- ✓ Monsieur Didier ALIX
- ✓ Groupe AGF, représenté par Monsieur Hugues DE ROQUETTE BUISSON

Sixième résolution : Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 431 de l'Acte Uniforme OHADA portant Droit des Sociétés Commerciales et du groupement d'intérêt Economique, décide de fixer à 20 000 000 Francs CFA brut l'indemnité de fonction allouée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration répartira librement ces indemnités entre ses membres.

Septième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.